

Question sur M2 Fiscalité personnelle et du patrimoine (Aix)

Par **bizooxnours**, le **26/06/2011** à **23:52**

Bonsoir,

Ce Master 2 pourrait m'intéresser. J'ai bien regardé la doc, les matières enseignées, etc et cette formation, à priori, me conviendrait.

Aix n'étant pas à côté de chez moi, je ne voudrais pas traverser la France pour un diplôme "bidon".

En gros j'aimerais être rassuré (si c'est possible) !

-N'y aurait il pas des anciens de ce M2 qui traineraient par là ? Ont-ils trouvés facilement du travail par la suite (plutôt dans la gestion de patrimoine ?) ?

-Avez vous déjà entendu parler de ce M2 ? En bien, en mal ?

-S'il y a des étudiants d'Aix parmi nous, ce M2 a t-il bonne réputation chez les enseignants (le must serait de savoir s'il a bonne réputation chez les potentiels futurs employeurs ^^)?

Par avance merci !

Et désolé pour le grand nombre de questions, j'espère ne pas être trop chiant.

Par **bulle**, le **28/06/2011** à **11:19**

Bonjour,

[quote="bizooxnours":237kdrju]-Avez vous déjà entendu parler de ce M2 ? En bien, en mal ?

-S'il y a des étudiants d'Aix parmi nous, ce M2 a t-il bonne réputation chez les enseignants (le must serait de savoir s'il a bonne réputation chez les potentiels futurs employeurs ^^)?[/quote:237kdrju]

Personnellement, je n'ai jamais entendu parler de ce Master. Tout ce que j'ai pu constater, c'est que ce n'est pas le meilleur Master 2 en fiscalité de la fac d'Aix-Marseille. Tout d'abord, il y a 3 Masters 2 dans le domaine de la fiscalité dans cette fac, je suppose donc qu'il y a une concurrence directe entre eux.

A titre indicatif, le Master professionnel Droit et Fiscalité de l'Entreprise d'Aix Marseille se situe à la 6eme position dans le classement SMBG des Masters 2 de droit des affaires:

[url:237kdrju]http://www.meilleurs-masters.com/master-droit-des-affaires.html[/url:237kdrju].

Cela laisse donc, a priori, penser qu'il a une meilleure réputation que le M2 fiscalité personnelle et du patrimoine.

Il faut, de plus, rajouter que le M2 fiscalité personnelle et du patrimoine est sans nul doute concurrencé également par les DJCE ou encore par les M2 parisiens de droit des affaires.

J'ai également trouvé ce commentaire sur le net concernant ce Master de la part d'un étudiant qui semble dire que le travail n'est pas assommant et que les cours sont de qualité, mais rien quant aux éventuels débouchés....

(<http://www.facebook.com/group.php?gid=142669225980&v=wall>)

Je ne connais pas ce Master, donc je ne fais que vous donner mon avis personnel. Pour moi, il s'agit d'un Master 2 parmi tant d'autres en fiscalité.

Avez vous été sélectionné pour intégrer ce Master 2? Avez été sélectionné dans d'autres Master 2 en fiscalité?

Bonne journée

Bulle

Par **bizooxnours**, le **28/06/2011 à 19:45**

Bonsoir,

Et tout d'abord, merci beaucoup de m'avoir répondu !

Alors pour répondre à votre message :

Il me semble que ce M2 n'est pas vraiment en concurrence avec les autres M2 en droit fiscal. Je m'explique.

Ce M2 a vocation de former de futur gestionnaire de patrimoine et non des fiscalistes (à ce que j'ai compris !).

Ce M2 est classé dans la rubrique "gestion de patrimoine" dans le guide LAMY. Cette formation aborde la fiscalité sous l'angle des particuliers (et de leur patrimoine). Les M2 en droit fiscal traitent, dans la plupart des cas, des questions sur le droit fiscal des affaires (donc des entreprises et non des particuliers !)

A noter également que le très réputé M2 d'Aix "Droit et fiscalité de l'entreprise" n'est pas considéré comme un M2 en droit fiscal (voir classement SMBG). Il s'agit d'un M2 en droit des affaires. En regardant de plus près on remarquera que ce M2 traite du droit de l'entreprise (droit du travail, droit des sociétés...) et du droit fiscal de l'entreprise !

Après je ne pense pas avoir un assez bon dossier pour pouvoir intégrer une formation du TOP10 du classement SMBG (que ce soit en droit des affaires, en droit fiscal ou en gestion de patrimoine).

En tout cas, merci pour les commentaires trouvés sur facebook, c'est toujours sa de pris !

Je n'ai pour le moment aucune réponse officielle concernant ce M2 mais ça ne devrait pas tarder : réponse prévue le 30 juin (donc jeudi, je vous tiendrais au courant si sa vous intéresse !)

J'ai aussi candidaté à des M2 en droit fiscal et là non plus je n'ai toujours pas eu de réponse. Mais je suis convoqué à des entretiens (strasbourg en gestion de patrimoine et dijon en droit fiscal). Pour le reste j'attends !
Que cette période est chiant !

Et vous, avez vous eu des réponses ?

Bonne soirée !

Par **bulle**, le **29/06/2011** à **09:21**

Bonjour,

[quote="bizooxnours":2abuvfe1]

Il me semble que ce M2 n'est pas vraiment en concurrence avec les autres M2 en droit fiscal. Je m'explique.

Ce M2 a vocation de former de futur gestionnaire de patrimoine et non des fiscalistes (à ce que j'ai compris !).

Ce M2 est classé dans la rubrique "gestion de patrimoine" dans le guide LAMY. Cette formation aborde la fiscalité sous l'angle des particuliers (et de leur patrimoine). Les M2 en droit fiscal traitent, dans la plupart des cas, des questions sur le droit fiscal des affaires (donc des entreprises et non des particuliers !) [/quote:2abuvfe1]

Certes, mais bon l'intitulé reste accès sur la fiscalité même si on distingue celle des particuliers et des entreprises. Il y a toujours de la concurrence entre les Masters dans toutes

les facs même si ce sont des Masters différents Image not found or type unknown

[quote="bizooxnours":2abuvfe1]

A noter également que le très réputé M2 d'Aix "Droit et fiscalité de l'entreprise" n'est pas considéré comme un M2 en droit fiscal (voir classement SMBG). Il s'agit d'un M2 en droit des affaires. En regardant de plus près on remarquera que ce M2 traite du droit de l'entreprise (droit du travail, droit des sociétés...) et du droit fiscal de l'entreprise ![/quote:2abuvfe1]

Ce n'est pas certain qu'un éventuel recruteur parvienne à déterminer cela vu le nom du M2. Mais la dominante reste la fiscalité même si on étudie des matières de droit de l'entreprise.

[quote="bizooxnours":2abuvfe1]

Je n'ai pour le moment aucune réponse officielle concernant ce M2 mais ça ne devrait pas tarder : réponse prévue le 30 juin (donc jeudi, je vous tiendrais au courant si sa vous intéresse !)

J'ai aussi candidaté à des M2 en droit fiscal et là non plus je n'ai toujours pas eu de réponse. Mais je suis convoqué à des entretiens (strasbourg en gestion de patrimoine et dijon en droit fiscal). Pour le reste j'attends !
Que cette période est chiant !

Et vous, avez vous eu des réponses ?

[/quote:2abuvfe1]

Tenez nous au courant si vous êtes convoqué ou directement sélectionné pour ce M2 ou pour un autre d'ailleurs.

Les réponses arrivent au compte-goutte, c'est effectivement agaçant mais il faut savoir être patient.

De mon côté, j'ai eu de la chance, j'ai passé l'entretien pour mon 1er choix en 1er (le DJCE de Nancy) et j'ai su que j'étais prise le lendemain (vers la mi juin donc). Du coup, j'ai reçu des convocations à des entretiens que j'ai décliné. J'avais été convoquée pour le M2 de droit des assurances de Lyon 3 et hier j'ai reçu une convocation pour le M2 de Juriste d'affaires de Lille.

Bonne journée

Bulle

Par **bizooxnours**, le **01/07/2011 à 10:15**

Bonjour,

Je suis admis à ce fameux M2 fiscalité personnelle et du patrimoine (que personne ne connaît^^).

Reste à savoir si j'y vais mais ça fait plaisir quand même !

J'ai trouvé encore quelques renseignements grâce à leur site Internet (diplôme créé en 1999/2000) et à viadeo. J'ai pu trouver le devenir des ex étudiants.

Voilà, bonne journée !

Par **bulle**, le **01/07/2011 à 14:19**

Bonjour

[quote="bizooxnours":2wfzwu5g]Bonjour,

Je suis admis à ce fameux M2 fiscalité personnelle et du patrimoine. [/quote:2wfzwu5g]

Félicitations!

[quote="bizooxnours":2wfzwu5g]J'ai trouvé encore quelques renseignements grâce à leur site Internet (diplôme créé en 1999/2000) et à viadeo. J'ai pu trouver le devenir des ex étudiants.[/quote:2wfzwu5g]

Quel est alors le devenir de ces étudiants?

Pourriez vous, s'il vous plaît, nous donner les liens que vous avez trouvé sur ce master (pour

les futures étudiants qui aimeraient avoir des renseignements).

Merci

Bonne journée

Par **bizooxnours**, le **01/07/2011 à 18:45**

Bonsoir,

Alors pour les renseignements, je les ai trouvés sur ce site : [http://www.master-fiscalite-personnelle ... cezanne.fr](http://www.master-fiscalite-personnelle...cezanne.fr)

En faisant quelques recherches sur celui-ci, on peut trouver les noms des étudiants des différentes promotions
([http://www.master-fiscalite-personnelle ... -prof.html](http://www.master-fiscalite-personnelle...-prof.html))

On voit donc que la première promotion date de 1999/2000.

Après je suis allé sur viadeo (en vérifiant à chaque fois s'il s'agissait bien d'une personne de la promo avec la liste trouvée sur le site Internet du Master) et j'ai regardé ce que sont devenues les anciens de ce Master (ex DESS) !

J'ai donc vu que certains travaillaient au sein de l'administration fiscale, en tant qu'avocat fiscaliste...! D'autres travaillent dans des groupes d'assurance (A*A ^^)... Il y a quelques étudiants qui sont devenus conseillers fiscalistes au sein de banques.

Au moins un étudiant recherche du travail actuellement...

Si vous voulez, je mets quelques liens de personnes se trouvant sur viadeo mais je ne sais pas si je peux ^^ Si je peux, je poste !

Bonne soirée !!

Par **alex83**, le **18/07/2011 à 11:59**

[quote="bizooxnours":3j5bv8nr]Bonsoir,

Et tout d'abord, merci beaucoup de m'avoir répondu !

Alors pour répondre à votre message :

Il me semble que ce M2 n'est pas vraiment en concurrence avec les autres M2 en droit fiscal. Je m'explique.

Ce M2 a vocation de former de futur gestionnaire de patrimoine et non des fiscalistes (à ce que j'ai compris !).

Ce M2 est classé dans la rubrique "gestion de patrimoine" dans le guide LAMY. Cette formation aborde la fiscalité sous l'angle des particuliers (et de leur patrimoine). Les M2 en droit fiscal traitent, dans la plupart des cas, des questions sur le droit fiscal des affaires (donc

des entreprises et non des particuliers !)

[b:3j5bv8nr]A noter également que le très réputé M2 d'Aix "Droit et fiscalité de l'entreprise" n'est pas considéré comme un M2 en droit fiscal (voir classement SMBG). Il s'agit d'un M2 en droit des affaires. En regardant de plus près on remarquera que ce M2 traite du droit de l'entreprise (droit du travail, droit des sociétés...) et du droit fiscal de l'entreprise ![/b:3j5bv8nr]

Après je ne pense pas avoir un assez bon dossier pour pouvoir intégrer une formation du TOP10 du classement SMBG (que ce soit en droit des affaires, en droit fiscal ou en gestion de patrimoine).

En tout cas, merci pour les commentaires trouvés sur facebook, c'est toujours sa de pris !

Je n'ai pour le moment aucune réponse officielle concernant ce M2 mais ça ne devrait pas tarder : réponse prévue le 30 juin (donc jeudi, je vous tiendrais au courant si sa vous intéresse !)

J'ai aussi candidaté à des M2 en droit fiscal et là non plus je n'ai toujours pas eu de réponse. Mais je suis convoqué à des entretiens (strasbourg en gestion de patrimoine et dijonnais en droit fiscal). Pour le reste j'attends !

Que cette période est chiante !

Et vous, avez vous eu des réponses ?

Bonne soirée ![/quote:3j5bv8nr]

Bonjour,

-Pour l'anecdote-

Vous noterez tout de même que c'est le M2 rattaché au magistère de Aix, classé 3ème au SMBG en fiscalité. Donc, a priori, il est assez, voire bien orienté fiscalité tout de même. De plus, le directeur du diplôme est le professeur Christian Luit, dont l'appétence pour le droit fiscal n'est plus à démontrer.

Par **filowzowfy**, le **20/07/2011 à 14:23**

Bonjour,

En vous lisant je n'arrive pas savoir si ce master joui d'une bonne réputation ou pas!

Connaissez vous les moyennes minimum a avoir pour rentrer dans ce master 2?

Quels sont les débouchés concret qu'il peut apporter?

Je vous remercie!

Par **alex83**, le **20/07/2011 à 14:43**

Bonjour,

Rare sont les M2 qui exigent une moyenne minimale... Il n'y a pas de moyenne minimale mais naturellement, des bonnes ou très bonnes notes sont les bienvenues sur un dossier...

Quant à la réputation, il s'agit là d'un master de province de qualité.

Par **M2fiscaperso**, le **10/04/2013** à **16:08**

Bonjour,

Avant d'intégrer le master 2 fiscalité personnelle et du patrimoine, je me rappelle être venue sur ce site lors de mes recherches sur la "renommée" de ce diplôme.

Et bien ne cherchez plus, si vous n'en trouvez aucune c'est bien parce que ce master est transparent.

Aujourd'hui, la plupart des juristes envisagent le droit fiscal comme une matière noble. Ce M2 vous décevra au plus au point.

Je développe :

Tout d'abord, ce master n'a de professionnel que le nom. En effet, nous n'envisageons que très peu la matière sous un aspect pratique. D'ailleurs, nous sommes actuellement en partiels et les exercices se résument pour la plupart à des commentaires d'arrêts.

Le stage a effectué n'est que de 2 mois et aucune attention n'est portée quant à l'aspect fiscal de l'expérience. D'ailleurs, un stage nous a été proposé par la codirectrice de "phoning" (oui, oui du démarchage par téléphone, mais attention pour une boîte de gestion de pat')

Les professeurs en charge des enseignements sont pour la plupart peu disponibles, d'ailleurs, nous n'avons vu notre directeur que lors de la pré rentrée.

Un nombre incalculable de cours ont été supprimés ou reportés car les intervenants ne pouvaient les assurer.

Pour exemple, un intervenant professionnel était venu concernant la fiscalité du démembrement de propriété et la transmission d'entreprise. Cependant, qui dit intervenant professionnel, dit un agenda de ministre, son téléphone n'arrêtait pas de sonner et le cours était mis entre parenthèse toutes 15 min.

L'organisation est pitoyable. Je ne vous raconte pas combien de fois nous avons du patienter pour trouver une salle car celle donnée au planning était déjà utilisée par d'autres TD.

Et lorsque nous avons la chance d'en avoir une, celle ci était à la limite de l'insalubrité, avec un écho d'enfer (bonjour la concentration et le mal de tête) et parfois, avec un peu de chance, le bruit des travaux.

Une partie des professeurs nous considère comme des imbéciles et ne manquent pas de nous le faire remarquer (c'est vrai que le droit fiscal est à la portée de tous). Ils notent pour la plupart un manque de travail. Sur ce point, ils n'ont pas tort, ils rendent leur matière d'un particulière ennui parfois à la limite du supportable... Certains se cachent derrière leurs feuilles et nous font tout simplement une dictée à 1000/min

En bref, je déconseille fortement ce master. Celui-ci ne vous permettra pas de trouver un emploi à la sortie.

Il ne vous préparera pas à passer des concours.

Il peut être considéré comme un complément à la formation de notaire ou de gestionnaire de patrimoine, mais rien de plus !

Par **Georges A**, le **12/09/2013** à **17:14**

Je copie-colle, comme le fait mon insigne camarade:

Etant moi même étudiant la même année que M2etc, je suis étonné par ces propos.

Les salles sont les mêmes pour tous les étudiants. Les problèmes rencontrés touchent dès lors tous les étudiants de la fac. La disponibilité des profs est effectivement aléatoire et varie en fonction de ces derniers, comme dans tout master. Il est faux de dire que ce master ne débouche sur rien: plusieurs étudiants se sont vu offrir des emplois à la suite de leur stage (et je ne parle que de cette année). Enfin, pour les étudiants qui trouvent que la formation est trop lourde ou trop complexe, le master propose un cursus en deux années.

Par **cathwoman**, le **02/07/2014** à **15:49**

Surprise également par ces commentaires ! Ayant suivi cette formation il y a maintenant quelques années, j'ai trouvé un emploi à la sortie et les camarades avec lesquels j'ai gardé contact également même si c'est après avoir passé le concours d'avocat pour certains d'entre eux.

C'est un master qui demande beaucoup de travail personnel ce que tout les étudiants ne sont pas disposés à faire car beaucoup croient que l'accès au M2 donne droit au diplôme. Ceux qui ont échoué dans ma promotion étaient ceux que l'on voyait très peu en cours ou qui n'en foutait pas une rame !

Dire que l'on ne fait que du théorique est également faux ! On en fait évidemment mais impossible de faire autrement si l'on veut maîtriser le pratique. Par ailleurs, il me semble que le commentaire d'arrêt n'est pas un exercice théorique mais pratique. Les sujets d'exam sont en ligne sur le site du master. Et l'on est pas pris au dépourvu par les sujets d'examen.

Un bon moyen d'apprécier la valeur des diplômes ce sont les évaluations nationales de l'AERES. On m'avait conseillé de les consulter pour l'accès dans un autre diplôme : ce sont de bons indicateurs.

Quant aux salles, je peux vous certifier qu'il y a pire que la faculté d'Aix !